

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

Pour voter : www.election-tpe.travail.gouv.fr

3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

RETROUVEZ-NOUS : www.cgt-tpe.fr

Petites entreprises oui, n

Bureaux d'études

Salarié-e des TPE, qui travaille dans une petite entreprise de moins de 11 salarié-e-s dans le secteur des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études ou des prestataires de services, la **Fédération CGT des Sociétés d'Etudes** assure ta défense depuis des années.

Donne-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT.

Mais cette confiance, que tu nous donnes avec ton vote, implique pour notre organisation des devoirs envers toi. Nous nous devons :

- ▶ D'être à ton écoute afin d'élabo-

rer en commun les revendications qui seront portées, en ton nom, dans les différentes instances de négociations, afin de faire évoluer tes droits en mieux, voire d'en créer de nouveaux ;

- ▶ De te tenir informé-e régulièrement des négociations en cours au niveau de la branche ou interprofessionnelles, mais aussi sur l'évolution du droit et de son impact sur ton quotidien ou futur ;
- ▶ De pouvoir te renseigner sur tes droits et te conseiller sur les moyens de les faire appliquer.

Voilà notre engagement envers toi.

La branche compte pas moins de 68.827 entreprises dont plus de 80% ayant moins de 10 salarié-e-s. Seules 3,6% des entreprises ont plus de 50 salarié-e-s.

1.033.851 sont répertorié-e-s dans la branche dont une grande concentration en Île-de-France.

Le secteur du Numérique regroupe 21.237 entreprises et 466.447 salarié-e-s. Celui de l'Ingénierie, 16.031 entreprises pour 276.670 salarié-e-s. Etudes et Conseils, 20.830 entreprises pour 173.656 salarié-e-s et l'Événementiel 1.193 entreprises pour 11.279 salarié-e-s.

La branche compte environ 34% de femmes. C'est par conséquent une population essentiellement masculine. 60% des salarié-e-s sont des cadres et 73% ont moins de 49 ans. Il faut noter que près de 30% des salarié-e-s ont moins de 29 ans.

Les revendications collectives, décidées par les salarié-e-s de la branche, que nous allons porter ensemble sont les suivantes :

- ▶ Une **revalorisation salariale annuelle** qui tienne compte à la fois de l'augmentation du coût de la vie mais aussi qui permette aux salarié-e-s de vivre dignement. La CGT revendique une entrée de grille de qualification à 1.800 €. Certain-e n'hésite pas à nous dire que cette proposition est irréaliste. Les mêmes, bien sûr, qui ne savent pas ce que veut dire vivre avec moins de 1.800 € aujourd'hui. De la même manière, nous revendiquons un salaire minimum pour les cadres au moins égal au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS). Il faut arrêter avec les cadres « low cost ». Ils doivent être reconnus dans leur qualification et leur responsabilité.
- ▶ La **réduction du temps de travail...** pour ne pas perdre sa vie à la gagner. La CGT propose d'enclencher une nouvelle dynamique afin que le

XXI^e siècle soit celui où chacune et chacun ait la possibilité de s'épanouir y compris en dehors du travail. Et que l'on nous raconte pas que ce n'est pas possible, qui confisque les gains de productivité ?

- ▶ Une **nouvelle grille de classification**. La CGT a élaboré un projet de nouvelle grille qui permet à chaque salarié-e d'être reconnu-e pour le métier qu'il/elle exerce. Elle s'appuie sur

le référentiel métier travaillé par l'observatoire des métiers de la branche. Face à ce travail considérable, le patronat a refusé d'aborder le sujet. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot. Nous remettons le couvert dès janvier 2021.

- ▶ Une **complémentaire santé** qui répond aux attentes et aux besoins des salarié-e-s. Là encore, la CGT a formulé des propositions en ce sens. Parce que la santé n'est pas une marchandise. Ce ne sont pas les chiffres qui doivent nous préoccuper mais bien, le bien-être de chaque salarié-e.



mais pas de petits droits !

Notre bilan depuis 2016

Vous aviez, lors du dernier cycle électoral, voté à 17,51% dans les TPE pour la CGT. Au global, dans la branche, nous avons fait 18,47%. C'est un bon résultat mais bien insuffisant pour peser significativement dans la branche et au niveau national.

- ▶ **Le contrat d'opération** : Que cela soit un contrat de mission, de chantier... ce contrat ne vise qu'à transformer les salarié-e-s en « *kleenex* ». C'est-à-dire jetables après avoir réalisé sa mission. La CGT s'y est opposée dès l'annonce de la négociation. A notre initiative, une pétition a été signée par des milliers de salarié-e-s de la branche pour dire NON à ce type de contrat. C'est certainement ce qui a freiné les ardeurs de SYNTEC. Mais nous restons vigilants... c'est déjà la 3^e fois que le patronat nous présente un tel projet.
- ▶ **La formation professionnelle** : Un accord sur la formation professionnelle a été signé, y compris par la CGT. Il est vrai que nous n'avons pas ménagé nos efforts pour avoir un accord correct. Nous avons obtenu des financements supplémentaires par le biais d'un taux de collecte conventionnelle supérieure au taux légal. Notre objectif est de faire en sorte que tou-te-s les salarié-e-s puissent avoir des formations. C'est d'ailleurs avec le même souci que la CGT a été moteur de la création de l'OPCO ATLAS, OPCO qui collecte les contributions de la formation professionnelle à destination des salarié-e-s de la branche. Enfin, nous avons signé un accord concernant la reconversion ou la promotion par alternance dit « Pro A ». Cet accord doit permettre aux salarié-e-s de la branche, ayant un diplôme infra licence d'obtenir un diplôme d'un niveau BAC+3 ou plus.

- ▶ **Salaires** : Les négociations salariales dans la branche sont toujours pénibles. Les accords « *arrachés* » sont loin de répondre aux enjeux de branche. Ainsi le premier niveau de la grille suit péniblement l'évolution du SMIC. Quant au premier niveau des salarié-e-s « *Cadre* », l'écart se creuse avec le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Le patronat continue à fabriquer des cadres « *low cost* » avec des compétences toujours plus pointues.
- ▶ **Protection sociale** : La CGT n'est pas signataire de la complémentaire santé. Mais dans sa renégociation, nous avons fait des propositions non seulement sur une amélioration des garanties mais aussi pour pérenniser financièrement le régime. Par manque de temps, les signataires ont décidé de reconduire le régime actuel avec des modifications à la marge. Il n'en est pas de même concernant la prévoyance où nous sommes plus investis pour trouver des solutions au régime déficitaire.

Au niveau national

Ainsi, après avoir organisé la « *Casse du Code du travail* » en 2017, c'est aux demandeurs d'emplois de payer leur crise économique et sociale avec pour conséquence une détérioration des conditions de vie des chômeurs.

Enfin, et la bataille n'est pas terminée, nous continuons à rester mobiliser contre le projet de réforme des régimes de retraite. Cette réforme aura pour résultat, si elle venait à s'appliquer, une baisse générale des pensions avec notamment la prise en compte de l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années ... sans gommer les périodes creuses liées aux périodes d'inactivité dont les femmes seraient les premières victimes.

Activité Partielle de Longue Durée

La CGT a signé un accord concernant cette disposition. Là encore, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Nous avons obtenu un certain nombre d'éléments tel qu'une indemnité complémentaire à celle légale qui permet aux salarié-e-s de toucher de 93% à 100% de leur salaire, avec notamment l'acquisition des droits aux congés payés, les garanties de prévoyance..., sans compter la prise en charge intégrale des formations certifiantes.

Cet accord peut s'appliquer directement à l'entreprise... sans accord préalable. Notre objectif est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

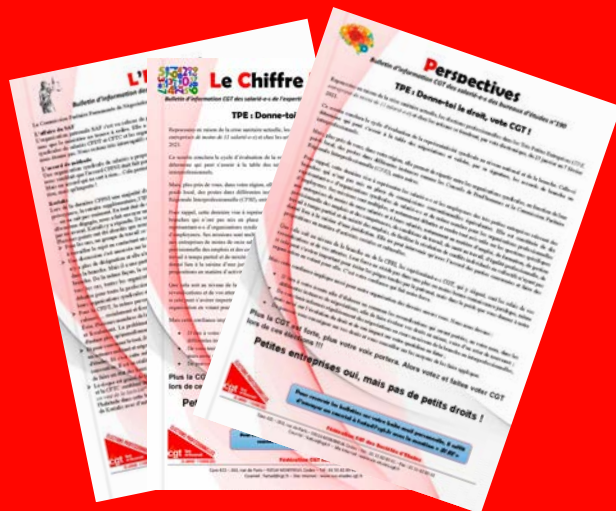
Préserver l'emploi et les compétences, tel était notre souci durant cette négociation. Et nous pouvons être satisfaits du résultat.

Cf. Pour plus d'informations, cliques sur <https://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-outils/bibliotheque-syndicale/guides-pratiques/activite-partielle-de-longue-duree/>



Gardons le contact !

Via notre site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>



Nous t'informons régulièrement, via des bulletins spécifiques, sur l'actualité de la branche, notamment sur le déroulement des négociations en cours.

Ils sont envoyés par télécopie aux entreprises. Mais si tu souhaites les recevoir sur ta boîte de messagerie personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BETIC »



Via les réseaux sociaux



facebook.com/fsetud



twitter.com/FSETUD



Youtube.com/fsetud



linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175

Via notre application mobile



TÉLÉCHARGER NOTRE APPLICATION, Fédération CGT des Sociétés d'Études

- Connaissez-vous l'actualité de votre branche ?
- Êtes-vous informés sur vos droits ?
- Savez-vous comment fonctionne le syndicalisme ?
- Comment nous contacter ? Où nous rencontrer ?

S'informer pour comprendre, comprendre pour transformer !

DISPONIBLE SUR :



Fédération CGT des Sociétés d'Études

263, Rue de Paris

Téléphone : 01 55 82 89 41

Case 421

Télécopie : 01 55 82 89 42

93514 Montreuil cedex

Courriel : fsetud@cgt.fr

Site Internet : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>

